



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Desserte aérienne de Nice

Question orale n° 1102

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur la desserte aérienne de Nice. La crise du covid-19 est extrêmement difficile pour l'économie des départements, notamment celui des Alpes-Maritimes où le tourisme représente 15 % du PIB. Plus spécifiquement, l'aéroport de Nice Côte d'Azur est un équipement structurant essentiel pour l'attractivité du département et les moteurs économiques de la Côte d'Azur. Or, les responsables d'Air France ont récemment déclaré dans la presse que la « compagnie n'assurerait que 35 % à 40 % de son programme de vols en juillet et en août », alors que le Gouvernement annonçait le 24 avril 2020 le plan de sauvetage « historique » de la compagnie Air France. Si ce programme de vol était confirmé cela s'avèrerait particulièrement préjudiciable pour son économie. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour assurer une desserte régulière et soutenue du département, élément indispensable pour permettre la relance économique et la sauvegarde de l'activité de l'ensemble des acteurs touristiques de la région.

Texte de la réponse

DESSERTÉ AÉRIENNE DE NICE

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti, pour exposer sa question, n° 1102, relative à la desserte aérienne de Nice.

M. Éric Ciotti. Je souhaite vous interroger, monsieur le secrétaire d'État, sur la desserte de l'aéroport Nice-Côte d'Azur, et par là même sur celle de tout le sud-est de la France. Vous connaissez l'importance de la plateforme aéroportuaire de Nice, la deuxième de France après les aéroports de Paris. Vous savez, pour suivre ce dossier – merci à vous pour cela ! –, qu'elle dessert un territoire par ailleurs largement enclavé, sorte de péninsule sans ligne à grande vitesse ni desserte maritime, hormis par les croisiéristes. L'aéroport constitue aujourd'hui le premier moteur de l'activité économique de la Côte d'Azur – des Alpes-Maritimes et, très largement, du Var –, le tourisme représentant 15 % du PIB des Alpes-Maritimes et 150 000 emplois directs et indirects. En effet, la Côte d'Azur, comme Paris, est un territoire tourné prioritairement vers l'activité touristique.

La quasi-interruption de tout trafic aérien a fortement pénalisé notre territoire. Aujourd'hui, nous sommes inquiets ; c'est pourquoi je vous interroge sur le redémarrage du trafic aérien vers les capitales européennes, ainsi que dans le cadre des lignes intérieures françaises. Nous sentons, de la part d'Air France, une immense frilosité, que je déplore. La compagnie a annoncé la reprise d'à peine 35 % du trafic ; cela ne correspond à aucune réalité économique et donne lieu à une offre de vols incohérente. On peut ainsi avoir deux vols Paris-Nice à dix minutes d'écart, mais aucune desserte en fin de journée.

C'est important pour les Alpes-Maritimes, mais ça l'est aussi pour la France tout entière. Il faut certes respecter les conditions de sécurité sanitaire, mais on ne peut pas aborder la saison estivale avec une compagnie nationale qui n'assure qu'un tiers à peine de la desserte de l'aéroport de Nice !

Vous qui avez été l'un des acteurs du dossier, vous savez que cette compagnie – que nous soutenons et que nous défendons, et à laquelle nous sommes attachés – a reçu 7 milliards d'euros d'argent public. C'est très bien, mais il ne faudrait pas que ce montant soit uniquement consacré à financer les départs de la compagnie ; il faut aussi penser à la logique d'aménagement du territoire, qui doit être au cœur des politiques de transport. L'aide de l'État, signe de solidarité nationale, doit aussi s'accompagner d'une solidarité territoriale. Voilà ce que devrait comprendre M. Benjamin Smith, qui me semble bien éloigné de ces préoccupations !

Je compte sur vous, sur le Gouvernement, pour rappeler à la compagnie nationale qu'elle doit aussi assurer sa mission, qui s'apparente à celle d'un service public.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports. Vous avez retracé la situation qui a prévalu jusqu'à présent : une crise sanitaire qui a profondément et durablement affecté le trafic aérien, avec une réduction drastique de l'offre – jusqu'à 98 % au paroxysme de la crise. Pourtant, Paris-Nice a fait partie des liaisons qui ont été maintenues au cœur de la période de confinement pour assurer les déplacements dérogatoires.

Dans le contexte de reprise progressive du trafic, Air France garantit sa desserte de Paris vers Nice et envisage d'augmenter progressivement ses fréquences jusqu'à 60 % de son programme de vols. Au vu de la situation géographique de Nice, j'ai demandé à Air France de revoir cette montée en charge et la compagnie nationale s'est engagée à proposer une offre correspondant à au moins 70 % de l'offre habituelle dans le contrat du mois d'août. D'autre part, vous le savez, la compagnie rouvrira ses navettes à Orly le 1er septembre.

D'une manière générale, le Gouvernement est à la tâche non seulement pour soutenir la trésorerie de la compagnie – l'objectif est de permettre à Air France d'être en reconquête une fois que le trafic sera rétabli –, mais aussi pour assurer la desserte de nos territoires, dont la vitalité économique justifie l'aide publique apportée aux lignes aériennes.

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Je vous remercie pour cet engagement. Si l'on pouvait doubler la desserte par rapport aux annonces, notre territoire en profiterait grandement. J'insiste sur la nécessité de voir cette offre mise en œuvre très rapidement. On est au début de la saison estivale et le mois de juillet est important. C'est une demande exprimée par tous les acteurs économiques, notamment par l'Union pour les entreprises – UPE –, par la bouche de son président, Philippe Renaudi. Nous comptons sur vous et je vous remercie personnellement pour votre mobilisation sur ce sujet qui, je le sais, vous tient à cœur. Il y va de l'intérêt économique des Alpes-Maritimes et, au-delà, de la politique touristique de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1102

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2020, page 4849

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2020](#)